

GE_GERICHTE ATA/597/2012 vom 4. September 2012

GE Cour de justice, 2012-09-04, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATA_597_2012

FR: GE_GERICHTE ATA/597/2012 du 4 septembre 2012

IT: GE_GERICHTE ATA/597/2012 del 4 settembre 2012

Erwägungen

E. 1

Interjeté en temps utile devant la juridiction compétente, le recours est recevable (art. 132 de la loi sur l'organisation judiciaire du 26 septembre 2010 - LOJ - E 2 05 ; art. 62 al. 1 let. a de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 - LPA - E 5 10).

E. 2

En outre, le collège des professeurs de la faculté peut annuler tous les examens présentés par l'étudiant lors de la session ; l'annulation de la session entraîne l'échec du candidat à cette session.

E. 3

Le collège des professeurs de la faculté peut également considérer l'échec à l'évaluation concernée comme définitif.

E. 4

Le collège des professeurs de la faculté peut décider de dénoncer la fraude, le plagiat, la tentative de fraude ou de plagiat au conseil de discipline de l'Université.

c. Selon la jurisprudence de la chambre administrative, une fraude est un acte de mauvaise foi et de tromperie. Dans un certain nombre de situations, l'intention de tricher ou de frauder n'a pas à être démontrée, tant elle est évidente. Tel est le cas, par exemple, lorsqu'un élève se présente à un examen en ayant rédigé un billet contenant des informations utiles à la réussite de l'épreuve (« anti-sèche » dans la terminologie estudiantine française, ou « mascogne » à Genève) ou encore lorsqu'il « copie » un camarade, pour autant que l'élève sanctionné soit celui qui a copié, et non celui qui a réalisé le travail original (cf. ATA/601/2005 du

E. 6

Au vu de ce qui précède, le recours sera rejeté. Un émolument de procédure de CHF 400.- sera mis à la charge de Mme V_____, qui succombe et n'a pas indiqué être exonérée des taxes universitaires (art. 87 LPA).

* * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.